Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260701-DEL20260701_51-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, ~~CARON Guillaume~~, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : CARON Guillaume

Secrétaire de séance : LE MÉHAUTÉ Claude

Finances communales - mise en place du dispositif « Argent de Poche »

Emilie Bocher, adjointe, fait savoir que le dispositif « Mission Argent de Poche » permet à des jeunes de participer à des missions d'intérêt général au sein des services communaux durant les vacances scolaires ou les week-ends, en contrepartie d'une gratification.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre une 1ère découverte du monde professionnel,
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale ;
- Permettre une première découverte du fonctionnement d'une collectivité ;
- Découvrir la commune ;
- Responsabiliser les jeunes à travers des missions encadrées ;
- Découvrir le travail en équipe
- Valoriser leur participation à l'amélioration du cadre de vie communal.

Les missions proposées ne constituent pas un emploi et ne se substituent en aucun cas aux missions réalisées par les agents communaux.

Il est proposé de mettre en place le dispositif sur la commune de Pléguien dans les conditions suivantes :

- Dépôt d'un dossier d'inscription et des pièces justificatives nécessaires par les jeunes,
- Jeunes âgés de 15 à 17 ans ;
- Résidence principale sur la commune de Pléguien ;
- Missions réalisées pendant les vacances scolaires ou les week-ends ;
- Durée d'une mission : 3 heures ;
- Gratification : 15 € par mission réalisée ;
- Maximum de 5 missions par jeune et par année civile ;
- Types de missions pouvant être proposées : Nettoyage du mobilier urbain, entretien des espaces publics, petit entretien des bâtiments communaux (peinture…), rangement et classement, réalisation d'inventaires, nettoyage des véhicules municipaux, nettoyage du cimetière etc…
- Encadrement assuré par les services communaux ou les élus municipaux ;
- Versement de la gratification par virement bancaire après validation de la mission.
- Budget annuel dédié : 1500 € - ligne budgétaire c/65888

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260701-DEL20260701_51-DE

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la mise en place du dispositif « Argent de Poche » sur la commune de Pléguien selon les conditions précitées ;**
- **FIXE la gratification à 15 € par mission de 3 heures réalisée ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal ;**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Claude LE MEHAUTE
Secrétaire de séance